**¿ Qui peut bénéficier des aides qu’offre le Programme?**

Les bénéficiaires des actions prévues seront: les administrations publiques régionales et locales, les entités de droit public et privé liées à celles-ci; les Universités, centres de recherche, instituts technologiques et fondations; les Chambres de Commerce, associations d’entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques; et autres entités publiques ou privées sans but lucratif ayant leur siège dans les régions des Açores, de Madère ou des Canaries.